



Saison 2021-2022

SERIES TERRITORIALES

A) Objectifs du Défi Mozaïc Rugby – Crédit Agricole :

Récompenser les clubs œuvrant pour le développement du Rugby sur la Ligue Occitanie en fonction de critères préétablis.

Ne peuvent concourir que les clubs répondant aux obligations règlementaires fédérales.

- Valoriser l'engagement et des équipes H et F ;
- Valoriser les Ecoles de Rugby et leur importance dans leur bassin de vie ;
- Valoriser le nombre des éducateurs en formation ;
- Valoriser le nombre des arbitres et le recrutement ;
- Valoriser l'évolution des Nouvelles pratiques ;
- Valoriser les dirigeants et les bénévoles du club ;
- Valoriser les actions de cohésion sociale.

B) Principe :

- **Attribuer un nombre de points** en fonction de la réalisation des impératifs règlementaires. La somme permettra d'établir le nombre de points supplémentaires ajoutés aux points du classement sportif.
- **Ce nombre de points supplémentaires est rajouté au classement de l'équipe « Une » masculine** des clubs du championnat de Ligue Occitanie en fin de phase qualificative.
- **Moduler les critères** des points attribués en fonction du niveau sportif de l'équipe « Une » masculine du club engagé en championnat de la Ligue Occitanie.

C) Récompenses :

- **Clubs Territoriaux :**

Points supplémentaires attribués à l'équipe « Une » masculine du club (Championnat Ligue Occitanie) en fin de phase qualificatives.

D) Barème :

Barème des points attribués aux clubs en fonction des conditions suivantes :

Sportif :

- Réserve : **20 points** ;
- Equipe M19 : **30 points** par équipe (*à partager si en rassemblement*) ;
- Equipe M16 : **30 points** par équipe (*à partager si en rassemblement*) ;
- Féminines Séniors +18 : **10 points** par équipe (*à partager si en rassemblement*) ;
- Féminines Jeunes M18 : **30 points** par équipe (*à partager si en rassemblement*) ;
- Féminines M15 : **30 points** par équipe (*à partager si en rassemblement*) ;

- Participation Rugby à 7 : **5 Points** par équipe jeune et/ou sénior engagée en championnat Ligue Occitanie ;
- Rugby à 5 : **5 Points** si le nombre de licenciés « Rugby loisir sans plaquage » (RLOSP) est $\geq$ à 10.

Ecoles de Rugby :

- Min RG FFR (Art 350) : **20 points + 5 pts** par tranche de **15** licenciés sup
Maxi de **50 Pts** par club.

Honneur et Promotion Honneur

$\geq$ à 22 : 20pts	$\geq$ à 37 : 25pts	$\geq$ à 52 : 30pts	$\geq$ à 67 : 35pts
$\geq$ à 82 : 40pts	$\geq$ à 97 : 45pts	$\geq$ à 112 : 50pts	

1^{ère} Série et 2^{ème} série

$\geq$ à 15 : 20pts	$\geq$ à 30 : 25pts	$\geq$ à 45 : 30pts	$\geq$ à 60 : 35pts
$\geq$ à 75 : 40pts	$\geq$ à 90 : 45pts	$\geq$ à 105 : 50pts	

3^{ème} Série et 4^{ème} série

$\geq$ à 5 : 20pts	$\geq$ à 20 : 25pts	$\geq$ à 35 : 30pts	$\geq$ à 50 : 35pts
$\geq$ à 65 : 40pts	$\geq$ à 80 : 45pts	$\geq$ à 95 : 50pts	

Dirigeants :

- **Arbitres** : **2 pts par arbitre actif supplémentaire** aux exigences de la charte de l'arbitrage FFR. Les relevés seront faits au 31/01 suivant les chiffres et indications de la commission des arbitres de la LOR.
- **Educateurs** : Éducateurs en Formation : **2 points** par éducateur en cours de formation (ECF) ; **1 point pour chaque éducateur d'équipes jeunes ou EdR formé et actif (attaché à une équipe jeune ou EdR du club ou du rassemblement). Maximum 21 pts.** Les chiffres seront relevés au 31/01. Les vérifications seront effectuées par les membres de la commission du « Défi Mozaïc » en s'appuyant sur les relais locaux.
- Nombre de « **Dirigeants** » suivant fiche club Oval-e

Honneur	Autres séries	Nbre de pts
$\geq$ à 35	$\geq$ à 30	5
$\geq$ à 30	$\geq$ à 25	4
$\geq$ à 25	$\geq$ à 20	3
$\geq$ à 20	$\geq$ à 15	2
$\geq$ à 15	$\geq$ à 10	1
< à 15	< à 10	0

- Nombre de « Bénévoles » suivant fiche club Oval-e

Honneur	Autres séries	Nbre de pts
>= à 27	>= à 21	5
>= à 23	>= à 19	4
>= à 17	>= à 15	3
>= à 13	>= à 11	2
>= à 9	>= à 7	1
< à 9	< à 7	0

- Participation à des actions sociales

Si le club s'engage vers des actions de cohésion sociale telles que définies et soutenues par le programme de la FFR ou autre : 5 pts (Exemple : Service civique ; actions vers les quartiers prioritaires ; actions vers milieu scolaire ; 2S2C ; actions vers le sport adapté et l'handicap, etc...). Les déclarations d'actions devront être effectuées auprès de la commission du « Défi Mozaïc » avant le 31/01 de la saison en cours. Les critères seront vérifiés par les membres de la commission du « Défi Mozaïc » en s'appuyant sur les relais locaux.

E) Modulation des points supplémentaires attribué à l'équipe « Une » en fonction du niveau sportif :

Honneur	P/Honneur & 1 ^{ère} série	2 ^{ème} - 3 ^{ème} & 4 ^{ème} série	Nbre de pts
>= à 130 pts	>= à 100 pts	>= à 65 pts	5
>= à 110 pts	>= à 85 pts	>= à 55 pts	4
>= à 90 pts	>= à 70 pts	>= à 45 pts	3
>= à 70 pts	>= à 55 pts	>= à 35 pts	2
>= à 50 pts	>= à 40 pts	>= à 25 pts	1
< à 50 pts	< à 40 pts	< à 25 pts	0

F) Classement général du « Défi Mozaïc »

Les clubs de séries territoriales pourront concourir au classement général du « Défi Mozaïc » avec les clubs de 2^{ème} Division Fédérale et de 3^{ème} Division Fédérale pour l'attribution des récompenses matérielle par le partenaire.